



**LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Direction de la Coopération au Développement**

PROPOSE

PLUSIEURS VACANCES DE POSTE

EN TANT QUE

STAGIAIRES

**AU SEIN DU PROGRAMME DE FORMATION DE
LUX-DEVELOPMENT S.A.**

dans le cadre de la coopération au développement

Le contrat est fixé à une durée initiale d'une année, renouvelable une fois. Après une formation à Luxembourg, le stagiaire travaillera dans un pays en développement dans le cadre d'un projet de la Coopération luxembourgeoise.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes:

- être de nationalité ou résident luxembourgeois(e);
- être détenteur du diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques, ou bien en produisant un certificat sanctionnant des études reconnues équivalentes ;
- avoir une parfaite connaissance de la langue française et d'une deuxième langue communautaire. (La connaissance du luxembourgeois et/ou d'autres langues est considérée comme un avantage).

Le programme vise à initier les jeunes stagiaires à la problématique de la coopération au développement et à les former aux différentes tâches en rapport avec la gestion du cycle de projets.

Les candidat(e)s doivent manifester un intérêt et une sensibilité particulière pour le milieu social et culturel des pays en développement, et **posséder l'aptitude à vivre et à travailler dans un des pays les moins développés du monde.**

Elles/Ils voudront soumettre une lettre de motivation, ainsi que leurs notices biographiques munies de leurs diplômes (copies) au plus tard pour le **29 juin 2007** au Ministère des Affaires Étrangères, 6, rue de la Congrégation, L - 1352 Luxembourg (à l'attention de M. Hentzig), en mentionnant « **Formation Lux-Development 2007** » sur l'enveloppe.

Le Ministère organisera des séances d'entretiens pour les candidat(e)s pré-sélectionné(e)s les 1^{er} et 2 août 2007. Une correspondance à cet effet sera envoyée aux candidat(e)s pré-sélectionné(e)s.